

le courrier de

# LAISSEZ-LES-VIVRE SOS-FUTURES-MÈRES

février-mars 2008

Bimestriel – Prix : 4,5 €

N° 153



“Les Huns à la Bataille de Chalons”



## STOPPONS ATILA ET SES HUNS !

Dans l'histoire de l'humanité, à quelques rares exceptions près, l'état nomade a le plus souvent été synonyme de barbarie. Or, à quelques semaines du quarantième anniversaire des événements de mai 1968, notons que c'est affublé d'un col « Mao » que M. ATTALI a remis son rapport au chef de l'Etat. En effet, ce n'est pas seulement le retour à l'ère JOSPIN que souhaite M. ATTALI. Ce n'est pas non plus le simple retour aux dogmes soixante-huitards. En réalité, celui-ci milite ouvertement depuis plus de vingt ans pour la nomadisation des populations. Or c'est précisément la sédentarisation des peuples qui a permis la naissance de l'économie moderne et la croissance démographique. Sédentarisée, la femme enceinte divise aussitôt par quatre ou cinq le nombre de ses fausses couches. Cette sédentarisation correspond à l'avènement de l'ère néolithique, qui se situe entre - 8 000 ans et - 6 000 ans avant Jésus-Christ, avec un décalage de plusieurs siècles entre les continents ou les régions d'un même continent. L'ère paléolithique est la civilisation de la chasse et de la cueillette. Avec l'ère néolithique naissent les

premières cultures céréalières, l'élevage, la poterie, le tissage, le polissage des instruments et surtout les premiers villages. C'est le début de la croissance économique ! Il est tout de même ahurissant qu'un personnage chargé d'établir un rapport public officiel pour « libérer la croissance » soit le partisan le plus acharné du retour à l'ère paléolithique ! En 1981, M. ATTALI écrivait déjà : « *L'euthanasie deviendra un instrument essentiel de gouvernement* ». En 2006 dans « Une brève histoire de l'avenir », il pronostique : « *Les hommes se vendront comme des machines ...Le couple ne sera plus leur principale base de vie et de sexualité ; ils choisiront plutôt, dans la transparence, les amours simultanées, polygames ou polyandres. Collectionneurs, hommes et femmes, plus intéressés par la chasse que par les proies, accumulant et exhibant leurs trophées, sans cesse mobiles pour s'étourdir, ils seront pour beaucoup, les enfants de familles mouvantes, recomposées, sans base géographique ou culturelle. Ils ne seront loyaux qu'à eux-mêmes, s'intéresseront davantage à leurs conquêtes, à leur cave à vins, à leurs*

**SAMEDI 15 MARS 2008**

**14 H 10** : mot d'accueil du Dr Emmanuel Tremblay,  
président d'honneur

**14 H 15** : **Assemblée générale extraordinaire**

objet : confirmation de la fusion LLV – CRV  
(votée le 24 mars 2007 à titre probatoire) suivie  
de la mise à jour des statuts

**14 H 45** : **Assemblée générale ordinaire**

portant examen de l'exercice 2007

*Le Courrier de* LAISSEZ-LES-VIVRE-SOS-FUTURES-MÈRES

Journal de l'Association Laissez-les-Vivre – SOS Futures Mères  
(Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, parue au J.O du  
21 janvier 1971)

Commission paritaire : 0609G85113

B.P. 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

Tél : 01 48 78 21 64 (Secrétariat)

01 42 85 14 70 (SOS FM) Fax : 01 40 82 93 05

Internet : <http://laissezlesvivre.free.fr>

Courriel : [llvsosfm@free.fr](mailto:llvsosfm@free.fr)

C.C.P. Paris 1298-65 N

Directeur de la publication : E. Tremblay

Rédacteur en chef : Pierre Vouters

Comité de rédaction : Dr E. Tremblay,  
Bernard d'Hartoy,

Secrétaire de rédaction : Jack Michaux

Impression : SOPAIC

rue François Urano 08000 WARCQ

L'info au quotidien : <http://laissezlesvivre.free.fr>



## S O M M A I R E

Page 1 : Éditorial

Page 2 : Assemblées générales

Page 3 : Éditorial (suite)

Page 4 : Familles, je vous hais...

Pages 4 et 5 : Nationalisation et soviétisation  
des familles

Page 6 : Cinq bébés sauvés

Page 7 : A lire, écouter, offrir...

Page 8 : SOS Familles

## Ordre du jour

- Rapport moral : Alix Gobry, présidente
- Rapport financier : Bernard d'Hartoy,  
vice-président, trésorier national
- Rapport d'activités : Pierre Vouters,  
délégué général
- Présentation, débat et vote du budget 2008
- Examen du montant des cotisations pour  
l'exercice 2008
- Renouvellement du Comité National
- Questions diverses

**Inscription préalable obligatoire par tout moyen à  
votre convenance :**

courrier : B.P. 111 – 75463 PARIS cedex 10

tél : 01 48 78 21 64

télécopie : 01 40 82 93 05 – courriel : [llvsosfm@free.fr](mailto:llvsosfm@free.fr)

**Le lieu de réunion (Paris intra-muros) sera  
communiqué à tout adhérent inscrit au plus tard le  
12 mars.**

*AIDEZ CEUX QUI NOUS AIDENT*

Choisissez un Grand Vin de Bordeaux  
*Vendanges à la main*

*Château Bessan*

1<sup>ères</sup> Côtes de Bordeaux rouge 2002

36 bouteilles : 248 €

60 bouteilles : 405 €

En Bordeaux rouge 2004

36 bouteilles : 192 €

60 bouteilles : 314 €

*Rémy et Sylvie Verdier-d'Hartoy*

Paieement à l'ordre de

SARL Vignobles et crus de Bessan

33550 TABANAC

Tél : 08 77 35 76 43 – Fax : 05 56 67 12 77

Courriel : [chateaubessan@wanadoo.fr](mailto:chateaubessan@wanadoo.fr)

Tarifs sur demande

*autosurveilleurs, à leurs collections d'œuvre d'art, à l'organisation de leur vie érotique et de leur suicide qu'à l'avenir de leur progéniture, à laquelle ils ne légueront plus ni fortune ni pouvoir ».*

Dans l'Express du 7 février 2008, M. ATTALI achève sa chronique par un aveu stupéfiant : «*Enfin, la distraction est la condition nécessaire à l'acceptation par les masses de cette précarité générale et de cette tyrannie du neuf »*

En 2008 M. ATTALI «décide» (le rapport ATTALI ne présente pas de propositions mais 316 «décisions » !) la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Bien entendu, vous me rétorquerez qu'il est tout à fait inutile de s'affoler devant les fantasmes d'un fou furieux. Mais le problème est que M. ATTALI n'est qu'un des théoriciens du dépeçage de la famille ! En effet, pour nocif qu'il soit, M. ATTALI ne fait que mettre en musique les injonctions de Bruxelles.

La Politique Agricole Commune (P.A.C.) a mis trente ans à détruire l'agriculture française. Dans quel délai, la M.O.C. (Méthode Ouverte de Coordination !), plus connu sous le nom de dispositif de Lisbonne, va-t-elle détruire la famille française ? En effet, dès l'an 2000, le dispositif de Lisbonne prévoit que 60 % des femmes de l'Union Européenne devront «être mises au travail». En 2001, ce taux est porté à 67 %. Après la «normalisation de véhicules » opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2008 avec la mise en place du « malus écologique » et la restriction du nombre d'enfants par véhicule (un enfant par place quelque soit son âge), c'est à la « normalisation des logements » que s'attaque l'Etat : ainsi depuis 2006, l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) propose des normes de surpeuplement : avant l'âge de six ans, au maximum deux enfants par chambre ; après l'âge de six ans, un seul et unique ! Toutefois, sans attendre les diktats de Bruxelles, la France avait déjà réduit sa politique familiale à peau de chagrin. Ainsi en 1950, année de mise en oeuvre du SMIG, les allocations familiales pour une famille de trois enfants représentaient 75% du salaire minimum. En 2008, elles ne représentent plus que 25% du SMIC. En effet, le salaire minimum (devenu « de croissance » en 1970) bénéficie chaque 1<sup>er</sup> juillet d'une augmentation

d'environ 2,5 à 3,5% (parfois plus à la veille d'échéances électorales !). Chaque 1<sup>er</sup> janvier, les prestations familiales, elles, sont cantonnées, au maximum, à 1,5% d'augmentation.

Le tournant se situe au milieu des années 1970 avec la « société libérale avancée » de GISCARD D'ESTAING (1974-1981). Car, comme le rappelait l'ancien grand maître de la Grande Loge de France, Pierre SIMON, le 8 octobre 2007 sur France-Culture : « **Depuis 40 ans, (NDLR : la loi Neuwirth remonte à 1967) le combat que nous menons a été le même : contraception, libération des comportements sexuels, avortement, homosexualité et euthanasie »**. Oui, la destruction de la vie humaine et de la famille appartient bien à un unique concept global d'anéantissement. Ce n'est pas M. ROMERO, fondateur et dynamique animateur de « Gaylib », devenu en juin 2007 président de l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD) qui nous contredira !

Depuis 2006, assimilant sans doute les familles à des meutes de quadrupèdes, la Cour des Comptes, sous la présidence de M. SEGUIN, ravale au rang de « niches fiscales » le quotient familial, en clair d'avantages odieusement discriminatoires, et donc, à éliminer au plus vite.

A noter que le gouvernement FILLON ne comprend plus de portefeuille de la Famille, ce domaine étant désormais du ressort d'un obscur délégué interministériel à la Famille (actuellement M. Dominique de LEGGE) soutenant la Famille avec une redoutable efficacité, celle de la corde soutenant le pendu !

C'est bien sur la destruction de la famille que les ultra-libéraux et les libertaires s'accordent le mieux : dans le nouvel ordre mondial de la « culture de civilisation », chère à M. SARKOZY, le lien parent-enfant doit être coupé au plus tôt, c'est-à-dire dès la fin du congé de maternité, qui doit être le plus court possible et pourquoi pas immédiatement après la naissance !

**La riposte des familles doit être immédiate, unitaire et graduée : dans quelques mois, il sera trop tard !**

Pierre VOUTERS  
Délégué général

## LA LOI BLOCHE-PECRESSE DU 5 MARS 2007 nationalisation et soviétisation des familles

Dès juin 2006 (notre bulletin n° 144), nous alertions déjà nos lecteurs sur les dangers du rapport BLOCHE-PECRESSE dans un article intitulé : « *La liberté des familles en grave danger* ». Ce rapport a donné lieu à la loi BLOCHE-PECRESSE du 5 mars 2007 : un an après sa promulgation, nous revenons donc sur les principales dispositions adoptées et mises en place progressivement. Pur chef d'œuvre d'inspiration néostalinienne, la loi BLOCHE-PECRESSE constitue la perle incontestable de l'héritage CHIRAC. Il s'agit d'une loi totalement liberticide et absolument monstrueuse tant par son volume que par ses dispositions : elle est codifiée dans rien moins que SIX CODES : code civil, code pénal, code des communes, code de l'action sociale et des familles, code de l'éducation et code de la santé publique !

En réalité, il s'agissait d'apporter une réponse politiquement correcte aux demandes de plus en plus pressantes du lobby homosexuel quant à « l'homoparentalité » (adoption légale par des couples d'homosexuels). C'est ainsi que M. Jean-Louis DEBRE, alors président de l'Assemblée Nationale s'empresse d'en proposer la présidence à M. Patrick BLOCHE, député socialiste de Paris et céléberrime rapporteur du projet de loi sur le PACS en 1999. Mme Valérie PECRESSE, député UMP des Yvelines en devint le rapporteur. En définitive, les propositions du rapport BLOCHE-PECRESSE relatives à « l'homoparentalité » sont abandonnées pour aboutir à une loi dédiée à la « protection de l'enfance ».

**Nous n'examinerons ici que trois dispositions essentielles de cette loi :**

### **1) l'entretien systématique psychosocial du quatrième mois de grossesse**

Il existait déjà un examen médical, également réalisé au quatrième mois de grossesse (article R.2122-1 du code de la santé publique). La nouvelle loi ajoute, toujours au quatrième mois de grossesse, un **entretien** à visée médicale, mais devant également prendre en compte le contexte social et économique et **appréhender le vécu psychologique des futurs parents**. Certes, on note que le quatrième mois de grossesse, qui correspond aux 14°, 15°, 16° et 17° mois de grossesse se situe au-delà du délai légal d'avortement, fixé à 12 semaines par la loi Aubry de 2001. Toutefois, compte-tenu d'une part, de la collusion manifeste entre les PMI et les centres de planning familial et, d'autre part de la légalisation (article 71 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008) de l'avortement (par « IVG médicamenteuse ») dans les centres de « protection maternelle et infantile » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, on peut légitimement s'interroger sur le respect des délais d'avortement, bien entendu « en vue de la protection maternelle et infantile et « dans l'intérêt de l'enfant ». Pour les rescapés, le « placement » de l'enfant, en foyer ou en famille d'accueil, ne sera-t-il pas la solution « d'accompagnement » de la famille ?

### **2) les nouvelles missions des aides familiales ou T.I.S.F. (« techniciennes de l'intervention sociale et familiale »)**

Outre l'accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales dans les actes de la vie quotidienne, l'aide familiale doit

contribuer à l'identification des situations de risque pour l'enfant : autant dire l'œil de Moscou au sein de la famille ! Il devient donc totalement déconseillé de requérir une aide extérieure officielle....

### 3) la scolarisation à domicile

En vue de protéger les enfants « contre les dérives sectaires », les enfants soumis à l'obligation scolaire qui reçoivent l'instruction dans leur famille, **y compris dans le cadre d'une inscription dans un établissement à distance**, sont dès la première année, puis tous les deux ans, l'objet d'une enquête de la mairie. Le résultat

de cette enquête est communiqué à l'inspecteur d'académie. L'inspecteur d'académie doit, au moins une fois par an, à partir du troisième mois suivant la déclaration d'instruction par la famille faire vérifier que l'enseignement est conforme au droit de l'enfant à l'instruction. Ce contrôle a lieu, notamment, au domicile des parents de l'enfant. **L'inspecteur d'académie vérifie désormais également que l'instruction dispensée au même domicile l'est pour les enfants d'une seule famille** (article L 131-10 du code de l'éducation).

## COUR DE CASSATION Méfiance, méfiance...

**L'arrêt de la première chambre civile de la Cour de Cassation en date du 6 février 2008, relatif au statut juridique des enfants nés sans vie, a suscité d'intenses réactions.** En fait l'article 79-1 du code civil ne subordonnant l'établissement d'un acte de déclaration d'enfant sans vie ni au poids du fœtus, ni à la durée de la grossesse, tout fœtus né sans vie à la suite d'un accouchement peut être inscrit sur les registres de décès de l'état-civil, quel que soit son niveau de développement. A notre avis, il serait peu réaliste de penser que les soixante-huitards de l'Ile de la Cité, qui achèvent tranquillement leur carrière à la « Cour de Cass » entre le syndicat de la magistrature et le « canapé » de la légion d'honneur (dignité de commandeur), soient subitement devenus des défenseurs de l'enfant à naître ! L'analyse qui nous semble la plus pertinente sur cette affaire est l'hypothèse émise par un observateur averti sur l'antenne de « Radio-Courtoisie ». Il s'agirait précisément d'un « appel du pied » au législateur pour l'inciter à

limiter le champ d'application de l'article 79-1 en y intégrant, notamment des critères de poids et d'âge. On ne va quand même pas risquer de remettre en cause le droit fondamental de la République qui s'appelle « l'I.V.G. » !

## EUTHANASIE : À QUAND LA FRANCE ?

**Attila et les Huns** venaient de l'est, les Normands du nord, les Arabes du sud-ouest, les Prussiens puis les allemands du nord-est. La nouvelle peste noire, la machine à tuer les faibles, les handicapés et les personnes âgées nous vient du nord : après les Pays-Bas et la Belgique, c'est au tour du Luxembourg de rendre légal cette extrême barbarie. En effet, dans la soirée du 19 février, c'est à une très courte majorité que les députés luxembourgeois ont adopté une proposition de loi sur l'euthanasie, introduite au parlement depuis 2001. Nous saurons désormais qu'il devient très risqué de se déplacer dans ces trois pays qui furent sous le nom de Benelux le berceau de l'Union Européenne pour peu que l'on soit victime d'un accident, d'une maladie grave ou que l'on soit d'un âge avancé...



**Uzos (Pyrénées Atlantique), le 15 février 2008**

Cette année nous fêtons le vingtième anniversaire de notre antenne “S.O.S.-Futures-Mères”.

Notre antenne doit son existence à plusieurs personnes, chacune mettant ses relations à contribution. Nous nous sommes faits connaître par la radio, la presse locale (pas toujours enthousiaste). Nous avons aussi tenu des stands lorsque nous étions acceptés, distribué des tracts.

Nous n’aurions pas pu agir sans le dévouement sans faille d’une communauté religieuse. Celle-ci, chaque soir, transfère le téléphone chez la répondante de permanence. Au dévouement des religieuses, il faut ajouter la persévérance des répondantes dont certaines sont fidèles au poste depuis vingt ans.

Les permanences sont établies par notre secrétaire selon “le calendrier des permanences” d’après les disponibilités de chacune.

Notre outil de travail est notre classeur remis périodiquement à jour. Il contient les principaux renseignements dont peuvent avoir besoin les personnes qui nous appellent anonymement. Nous avons, pour cela, un réseau de médecins, généralistes et spécialistes provie, la liste des maisons d’accueil, des renseignements administratifs, etc.

Les appels, trop rares à notre gré, surtout ces dernières années sont des plus variés. Cela va des demandes de renseignements sur les droits de la femme enceinte ou d’une aide matérielle, à celle qui ne peut garder son enfant et le géniteur qui le refuse, à la droguée qui a fui son département avec son jeune enfant. Hébergée pour que son ami dealer ne la retrouve pas,, elle s’échappe sans prévenir dès la sortie de prison du jeune homme.

Nous pouvons mesurer à quel point certaines jeune femmes se mettent dans des situations invraisemblables. Un exemple : la jeune mère d’un enfant né d’une liaison s’est séparée de son “partenaire”. Elle attend un enfant d’un autre

“partenaire”; mais elle se demande si elle ne devrait pas retourner avec le père du premier enfant. Que faire ? Sinon l’aider à réfléchir, d’autant plus qu’il y a de la violence dans l’air!

Nous ignorons la suite donnée aux appels reçus. Nous ne connaissons que nos échecs. Heureusement, l’équipe est notre réconfort dans ces cas-là ! Nous savons cependant exceptionnellement et de façon certaine que nous avons aidé à sauver cinq bébés :

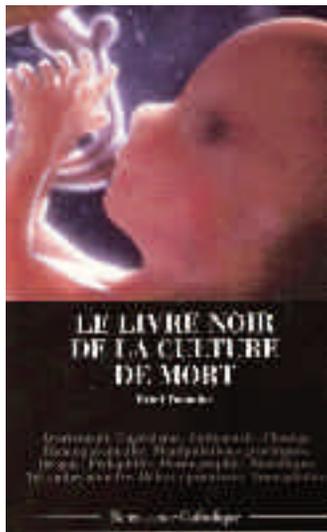
- Une jeune femme téléphone. Elle veut absolument nous donner du matériel pour une naissance. Pourquoi à nous ? demande la répondante qui va se charger des paquets. Nous apprenons, bien après les faits, ce qui s’est passé. Etudiante avec peu de ressources, seule, enceinte, elle nous avait appelées. La répondante de permanence ce jour-là avait su la réconforter, lui donner les bonnes adresses. Treize ans après, mariée, heureuse mère de deux enfants elle avait voulu nous manifester sa reconnaissance.

- D’une pierre deux coups ! Une étudiante enceinte, abandonnée, voulait avorter. Elle s’ouvre à une amie célibataire, délaissée pendant sa grossesse qui, après s’être adressée à nous avait décidé de garder le bébé qu’elle portait. Son petit bonhomme de six mois faisait son bonheur. Elle persuadait son amie de nous appeler et de faire comme elle.

- Une petite jeune devient la concubine d’un Marocain qui s’incruste chez elle , mais refuse de faire acte de paternité. La fille d’une répondante lui explique que ce ne sont pas des cellules qu’elle porte, mais bien un petit bébé. Un an après les deux jeunes femmes se rencontrent. “C’est grâce à toi qu’il est né” dit la jeune femme qui, entre temps, a épousé le père de son enfant.

- Une mère de huit enfants rencontre, dans la salle d’attente d’un gynéco, une femme qui ne veut pas de cette quatrième naissance qui s’annonce. Elle lui donne le numéro de téléphone de notre déléguée et le bébé est sauvé.

*Hélène*



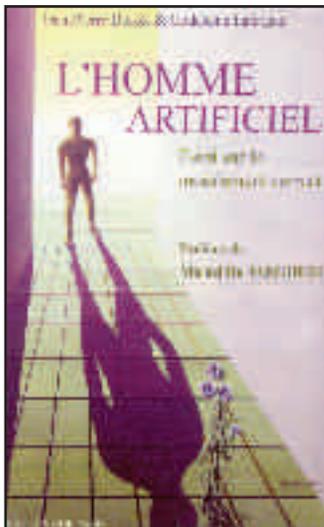
Prix 15 €  
ISBN : 978-2-916951-03-4



Prix 19 €  
ISBN : 2-7289-0823-0



Prix 14,90 €  
ISBN : 978-2-7067-0504-5



Prix 29 €  
ISBN : 978-2-851162-187-0



“FÊTER LA VIE !”  
UN MAGNIFIQUE DISQUE COMPACT  
7 € (PORT COMPRIS)  
AU PROFIT EXCLUSIF DE NOTRE ŒUVRE  
“S.O.S. FUTURES MÈRES”

<input type="checkbox"/> « Le livre noir de la culture de mort » (15 € + port 3 €) (Rémi Fontaine)	18 € X .....	=	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/> « Ne pleurez pas, la mort n'est pas triste » (16 € + port 3 €) (Dr Elisabeth Mathieu-Riedel)	19 € X .....	=	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/> « Le traumatisme post-avortement » (14,90 € + port 3 €) (Dr Florence Allard et Jean-Régis Fropo)	17,90 € X .....	=	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/> « L'homme artificiel » (29 € + port 3 €) (Dr Jean-Pierre Dickes et Godeleine Lafargue)	32 € X .....	=	<input type="text"/>	€
<input type="checkbox"/> CD « Fêter la Vie » enregistré par Ophélie (6 € + port 1 €) au profit exclusif de notre œuvre S.O.S. Futures Mères	7 € X .....	=	<input type="text"/>	€
Total à reporter page 8		<b>TOTAL</b>	<input type="text"/>	€
		Port inclus	<input type="text"/>	€



## La famille euthanasiée ?

**Familles, je vous aime ! Familles, je vous ignore ! Familles, je vous hais ! C'est selon .....la date des élections !**

Le 19 février, à l'initiative de Laissez-Les-Vivre, une dizaine d'associations familiales ont rassemblé à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) près de 250 parents mobilisés pour réagir face à la destruction de la famille. En premier lieu, un constat sans équivoque a été dressé sur les atteintes déjà effectives : le processus de Lisbonne, le détournement de l'objet des caisses d'allocations familiales, la loi BLOCHE-PECRESSE (voir pages 4 et 5), la « normalisation » des véhicules... Puis, dans le cadre des prochaines élections cantonales et municipales, une seconde

partie très concrète a été consacrée à l'action locale. La troisième partie a abordé les nouvelles menaces imminentes : mise sous condition de ressources des allocations familiales, fin du quotient familial, remise en cause de l'allocation de libre choix (ex A.P.E.), obligation scolaire dès trois ans, normalisation des logements, « homoparentalité »... Enfin, outre la mobilisation des candidats et des élus par courrier ou rendez-vous, des opérations de riposte face à nos gouvernants et de sensibilisation des médias sont envisagées : manifestations devant Matignon ou l'Élysée, opérations escargot en véhicule familial...

**Cette soirée de mobilisation ne constitue qu'un premier pas dans notre riposte pour contrer la destruction programmée de la cellule familiale !**



François Billot, Me Isabelle Brédy, Anne-Catherine de Lacoste (MCF)



Me Alain Escada (« Papa, Maman et Moi »), Hélène d'André (Civitas), Philippe Maxence (L'Homme Nouveau), Jeanne Smits (Présent), Béatrice Vouters (LLV SOS FM)



Me Isabelle Brédy, Anne-Catherine de Lacoste (MCF)

**Tous les reçus fiscaux de l'année 2007 seront expédiés au plus tard le 31 mars, soit deux mois avant la date limite de déclaration fiscale.**

### COTISATION 2008 :

- de membre actif (25 €)  €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...)  €
- de membre d'honneur (150 €)  €
- de membre bienfaiteur (500 €)  €
- Abonnement au *Courrier de LLV* (15 €)  €
- Don au service SOS Futures Mères  €
- Don au service SOS Familles  €
- Don de soutien (montant libre)  €
- Commande de livres et CD (voir page 7)  €

**TOTAL**  €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel @ :

n° 153 février-mars 2008